



# Gestion des cas et contacts COVID-19

Conduite pour la communauté ET pour la clientèle des ressources en hébergement communautaires, excluant les travailleurs

21 février 2022

Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle (DSPPR) MCQ

*Adapté à partir des travaux de la Direction de la santé publique de la Montérégie*

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de la Mauricie-et-  
du-Centre-du-Québec

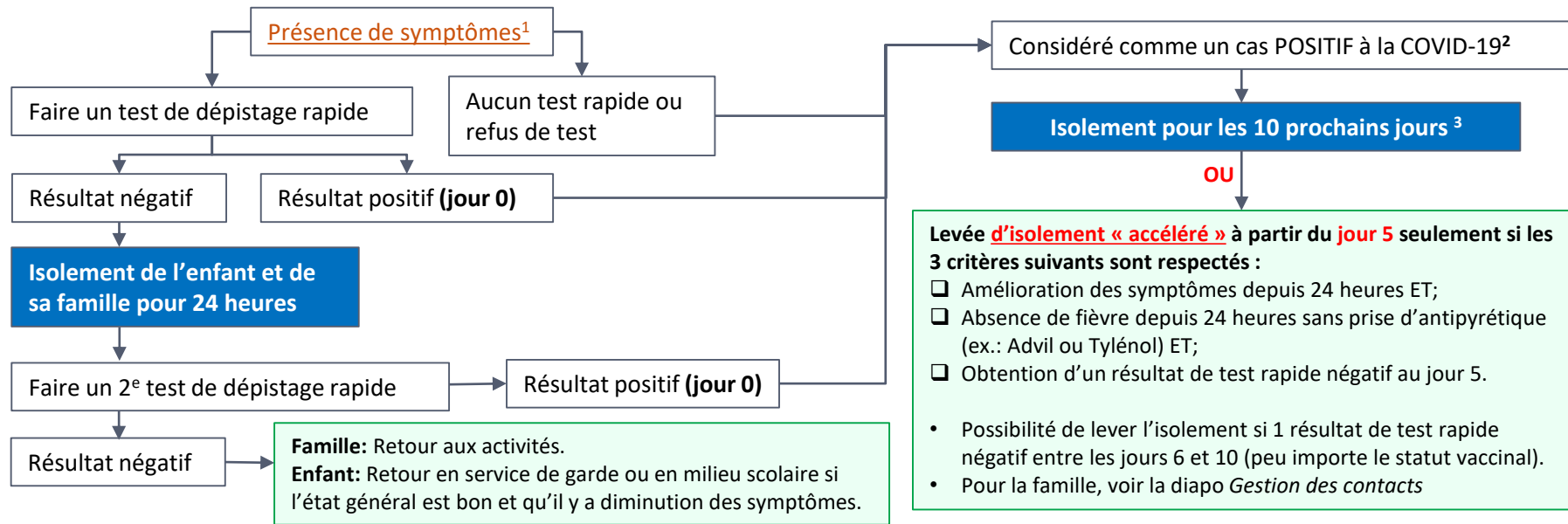
Québec 

# Informations générales

## Aux ressources d'hébergement communautaires :

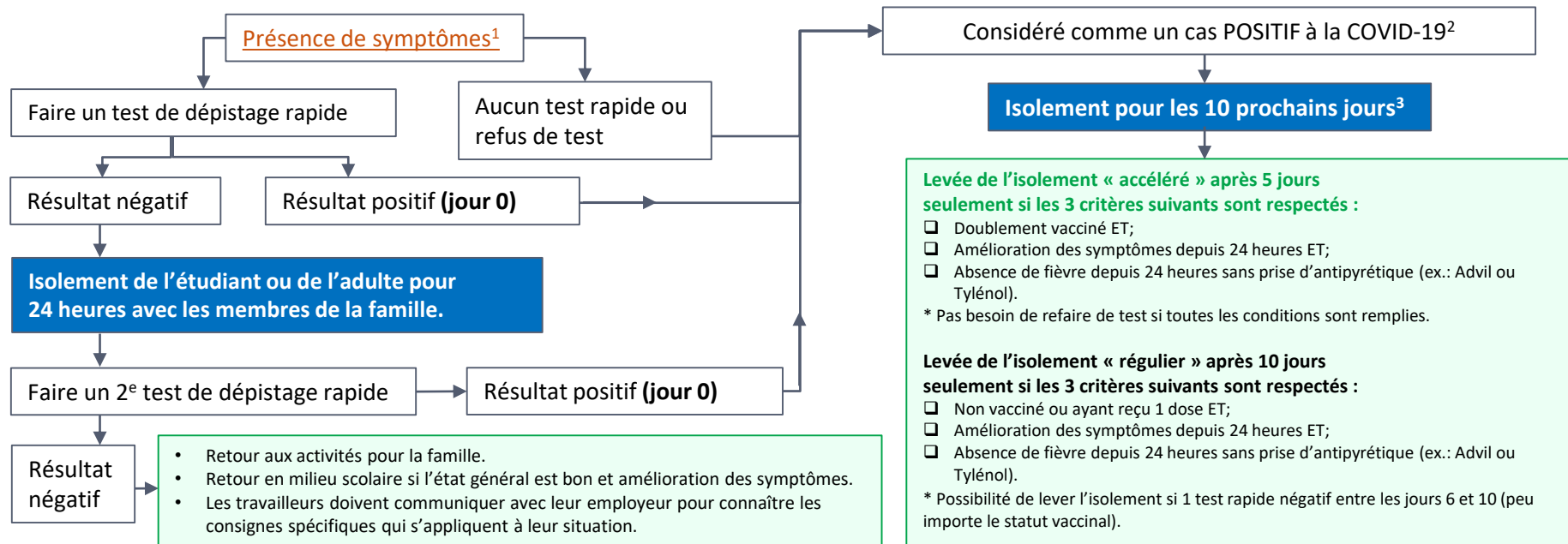
- Si vous avez des questions d'ordre général ou dès le 1<sup>er</sup> cas positif à la COVID-19, communiquez avec votre répondant habituel au CIUSSS MCQ selon les modalités convenues. Au besoin, ce sont ces répondants qui communiqueront avec la santé publique pour des précisions.
- Pour les milieux fermés, où la clientèle a un faible taux de vaccination, a plusieurs problèmes de santé (physique et mental) et/ou un problème d'adhésion aux mesures → privilégiez la confirmation d'un résultat positif au test rapide par un dépistage par TAAN (PCR), surtout pour le 1<sup>er</sup> cas du milieu.
- Si une personne avec symptômes obtient un résultat négatif au test de dépistage rapide, il est important de répéter le test rapide 24 heures plus tard et garder la personne isolée pendant cette période d'attente.

# Enfant (moins de 12 ans) avec symptômes compatibles avec la COVID-19



- 1 Si la personne a fait la COVID-19 APRÈS le 20 décembre 2021 ET confirmée par test PCR ou test de dépistage rapide (TDAR), pas d'isolement ni dépistage nécessaire pour les 3 prochains mois.
- 2 Si la personne n'avait pas accès à un test rapide au jour 0, elle pourrait retourner à ses activités régulières si elle obtient 2 résultats de test rapide négatifs à 24-36 heures d'intervalle **entre jour 0 et jour 5**.
- 3 Si une personne fait un test rapide au jour 10 (même si non recommandé) et qu'elle obtient un résultat positif, la personne peut tout de même lever son isolement si elle répond aux critères habituels (absence de fièvre depuis au moins 24 heures sans prise d'antipyrétique et amélioration des symptômes depuis au moins 24 heures).

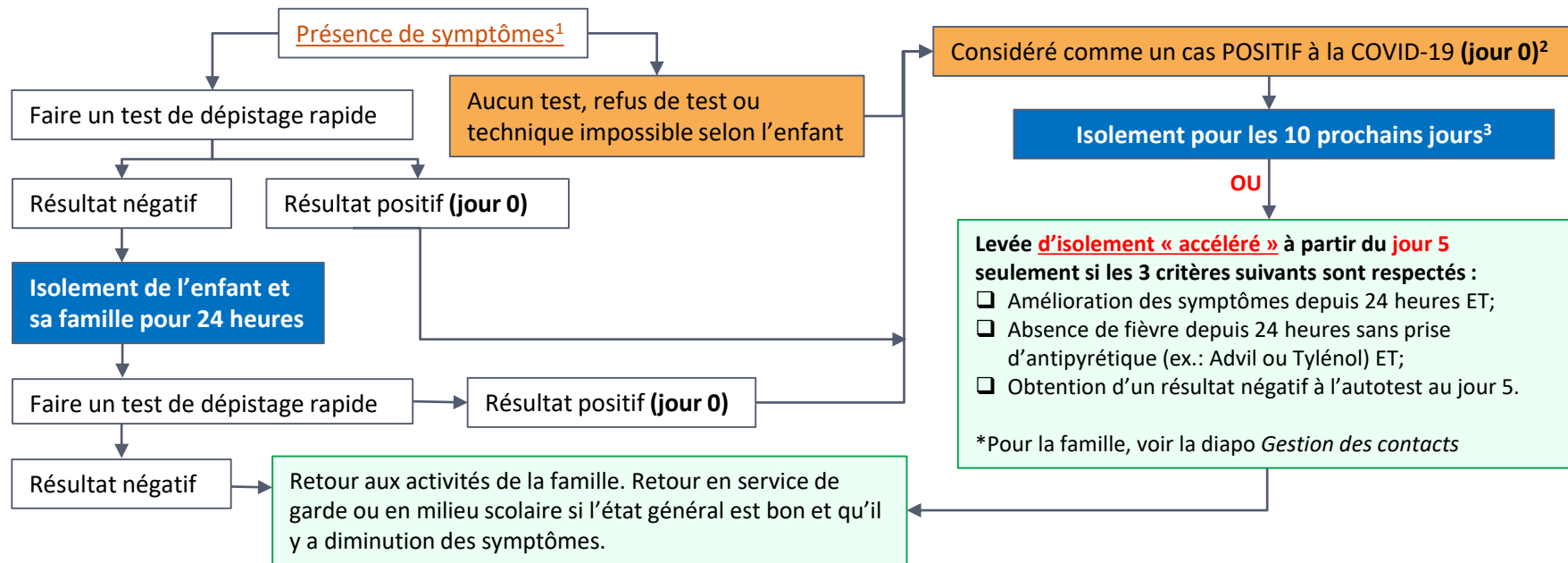
# Étudiant ou adulte (12 ans et plus) avec symptômes compatibles avec la COVID-19



**Retour aux activités**

- 1 Si la personne a fait la COVID-19 APRÈS le 20 décembre 2021 ET confirmée par test PCR ou test de dépistage rapide (TDAR), pas d'isolement ni dépistage nécessaire pour les 3 prochains mois.
- 2 Si la personne n'avait pas accès à un test rapide au jour 0, elle pourrait retourner à ses activités régulières si elle obtient 2 résultats de test rapide négatifs à 24-36 heures d'intervalle **entre jour 0 et jour 5**.
- 3 Si une personne fait un test rapide au jour 10 (même si non recommandé) et qu'elle obtient un résultat positif, la personne peut tout de même lever son isolement si elle répond aux critères habituels.

# Enfant (peu importe l'âge) à besoins particuliers (ne porte pas de masque) ET symptômes compatibles avec la COVID-19



- 1 Si la personne a fait la COVID-19 APRÈS le 20 décembre 2021 ET confirmée par test PCR ou test de dépistage rapide (TDAR), pas d'isolement ni dépistage nécessaire pour les 3 prochains mois.
- 2 Si la personne n'avait pas accès à un test rapide au jour 0, elle pourrait retourner à ses activités régulières si elle obtient 2 résultats de test rapide négatifs à 24-36 heures d'intervalle **entre jour 0 et jour 5**.
- 3 Si une personne fait un test rapide au jour 10 (même si non recommandé) et qu'elle obtient un résultat positif, la personne peut tout de même lever son isolement si elle répond aux critères habituels.

# Gestion des **CONTACTS**<sup>1</sup> domiciliaires ou partenaire sexuel



Isolement de 5 jours suivant l'apparition des symptômes du cas<sup>2</sup>

Aucun symptôme associé à la COVID-19

En tout temps, si présence de symptômes:

Voir algorithmes précédents selon l'âge pour la gestion des cas

Jeune et adulte de **12 ans et plus**,  
peu importe le statut vaccinal, sans symptôme

Enfant de moins de 12 ans,  
peu importe le statut vaccinal, sans symptôme

Résultat positif

Faire un test de dépistage rapide au **jour 5**

Résultat négatif  
ET absence de  
symptômes

Retour aux activités après 5 jours

Retour aux activités en évitant les contacts  
avec des personnes vulnérables

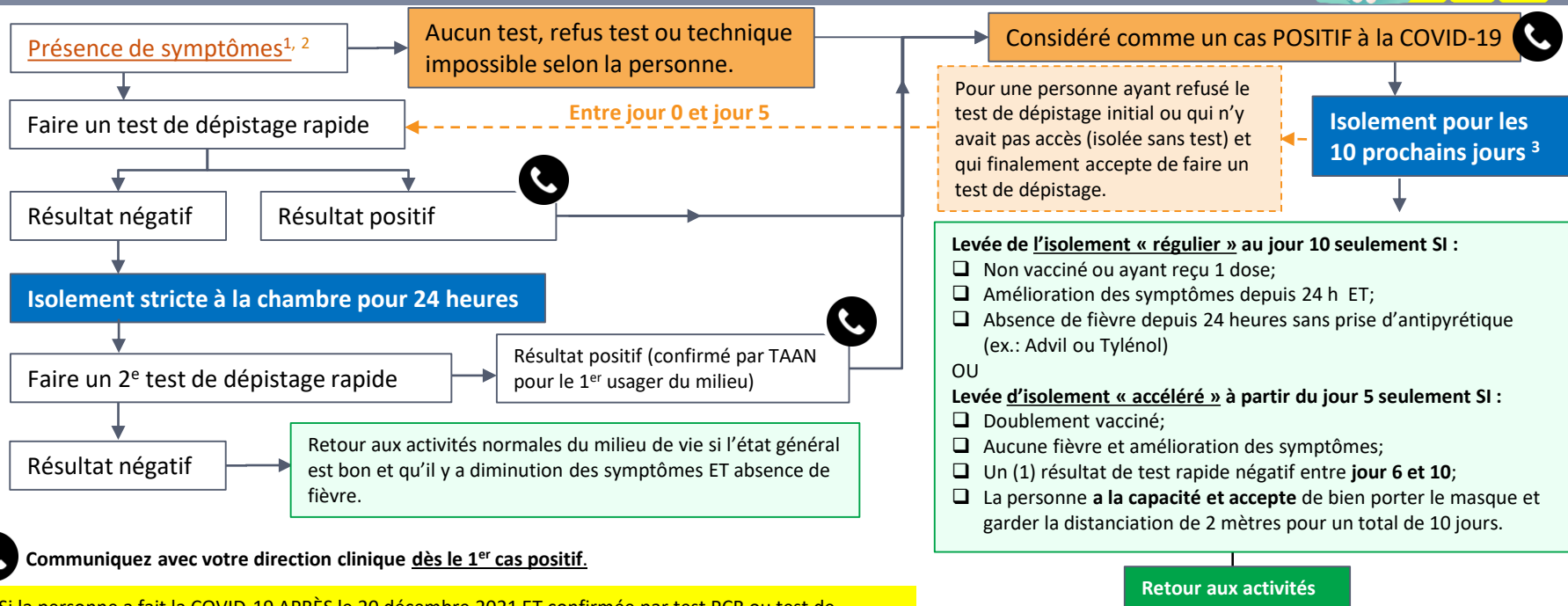
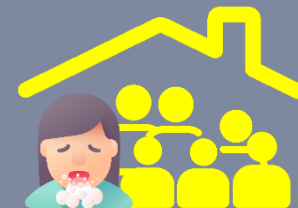
Consignes à suivre pour les 5 prochains jours<sup>3</sup> :

- Port du masque de procédure en continu ET;
- Distanciation de 2 mètres autant que possible ET;
- Surveillance des symptômes.

1. Pas d'isolement pour les contacts avec un cas positif en milieu de garde ou en milieu scolaire.
2. Si la personne a fait la COVID-19 APRÈS le 20 décembre 2021 ET confirmée par test PCR ou test de dépistage rapide (TDAR), pas d'isolement ni dépistage nécessaire pour les 3 prochains mois.
3. Ne s'applique pas aux enfants du préscolaire, aux enfants des services de garde, ni aux jeunes de 21 ans et moins à besoin particulier qui ne peuvent porter de masque

# Gestion d'un CAS positif à la COVID-19 (12 ans et plus) clientèle en milieu d'hébergement communautaire

(ex.: hébergement pour femmes, centre de thérapie, itinérance, etc.)



1. Si la personne a fait la COVID-19 APRÈS le 20 décembre 2021 ET confirmée par test PCR ou test de dépistage rapide (TDAR), pas d'isolement ni dépistage nécessaire pour les 3 prochains mois.
2. Chez les usagers qui ont déjà une toux chronique, demandez un test de dépistage si vous observez qu'il y a un changement ou une aggravation au niveau de sa toux.
3. Si une personne fait un test rapide au jour 10 (même si non recommandé) et qu'elle obtient un résultat positif, la personne peut tout de même lever son isolement si elle répond aux critères habituels.